

LIGUE HAUTS DE FRANCE D'ATHLETISME

CAHIER DES CHARGES PRESTATIONS INFORMATIQUES

Responsable du service Hors Stade

Grégory LECLER

Email : glecler@wanadoo.fr

03 28 76 18 03

06 85 13 95 41

Les engagements de la Ligue des Hauts de France d'Athlétisme (LHDF)

1. La LHDF s'engage à assister à toutes les réunions de préparation et ceci pour les aspects liés à la gestion informatique.
2. La LHDF s'engage à fournir à l'organisateur, et ce dans un délai fixé lors de la rédaction du devis, le matériel demandé par l'organisateur
Par exemple : dossard, puce, code barre, arche, chrono
3. La LHDF s'engage à fournir à l'organisateur un fichier d'inscription avec les champs obligatoires pour la saisie si celui-ci ne dispose pas de GMCAP.
4. La LHDF s'engage à fournir les mises à jour des fichiers clubs et licences FFA/ Hauts de France pour la bonne dénomination des clubs et licenciés FFA (indispensable pour les courses à labels) et ce à la demande des organisateurs.
5. La LHDF s'engage à saisir le jour de la course toutes les inscriptions de dernière minute à l'exception des adresses et ceci afin de ne pas pénaliser la gestion des arrivées.
Si la LHDF juge que deux personnes sont nécessaires pour la bonne organisation de la saisie des inscriptions, elle missionnera deux intervenants sur l'évènement (frais de déplacement des intervenants à la charge de l'organisation)
6. La LHDF s'engage à fournir à l'organisation tous les classements traditionnels (scratch, catégorie, équipe) demandés par l'organisation.
7. La LHDF s'engage à fournir des classements particuliers si ceux-ci sont demandés 1 mois avant la date de la manifestation.
8. La LHDF s'engage à transmettre à la presse ou tout autre organisme les fichiers résultats à la demande de l'organisation.

Les Engagements de l'organisation

1. L'organisation s'engage à respecter le devis validé par elle-même sur l'ensemble des termes de celui-ci.
2. L'organisation s'engage, si elle gère les pré inscriptions, à fournir par mail un fichier de ses inscriptions la veille de la manifestation au plus tard avant 20H00.

3. L'organisation s'engage, si la gestion des pré inscriptions incombe à la LHDF, à déposer les bulletins d'inscriptions au siège de la Ligue sauf avis contraire de la LHDF et ce dans un délai fixé au préalable.
4. L'organisation s'engage, si la gestion de la préparation des dossards incombe à la LHDF, à déposer les dossards au siège de la Ligue sauf avis contraire de la LHDF et ce dans un délai fixé au préalable.
5. L'organisation s'engage, le jour de l'épreuve, à mettre à la disposition de la LHDF un local couvert (tente, abri en dur, chapiteau...) équipé d'une grande table, de deux chaises et d'une alimentation électrique autonome. Ce PC informatique devra être opérationnel au plus tard 2 heures avant le départ de la 1^{ère} épreuve au programme et se situer à moins de 10m de la ligne d'arrivée.
6. L'organisation s'engage, le jour de l'épreuve, à mettre à la disposition de la LHDF un local couvert si une ligne de détection au départ ou sur un temps intermédiaire était demandé (tente, abri en dur, chapiteau...) équipé d'une grande table, de deux chaises et d'une alimentation électrique autonome. Ce PC informatique devra être opérationnel au plus tard 2 heures avant le départ de la 1^{ère} épreuve au programme et se situer à moins de 10m de la ligne de départ ou ligne du temps intermédiaire.
7. Si tel n'était pas le cas, la LHDF ne pourrait être tenu responsable en cas de problèmes survenus dû à une mise en place effectuée dans la précipitation.
8. L'organisation s'engage à respecter les consignes de la LHDF en ce qui concerne la zone d'arrivée (pas de sono BRUYANTE à proximité du PC informatique)
9. L'organisation veillera à ce qu'un chronomètreur manuel équipé d'un chrono à bande soit présent le jour de l'épreuve.
10. L'organisation pourrait être amenée à mettre à disposition (**suivant le type de prestation informatique**) plusieurs personnes.
Par exemple : récupération des puces Ipico, ou personnes pour joystick si course par détection joystick et récupération des code barre à l'arrivée
Le nombre de personnes nécessaires sera à définir entre les deux parties.
11. L'organisation mettra en place un système de navette régulier dès l'ouverture des inscriptions pour l'acheminement des bulletins d'inscriptions vers le PC informatique.
Ces bulletins devront être classés par course et dans l'ordre croissant des N° de dossards.
12. L'organisation s'engage à clôturer tes inscriptions le jour de l'épreuve 30' avant le début de chaque épreuve.
13. L'organisation missionnera une personne pour l'affichage des résultats et la transmission pour le protocole.
14. L'organisation s'engage à déposer le matériel louée par la LHDF (arche par exemple) dans la semaine qui suit la manifestation.

Pour la Ligue des Hauts de France
Christian PICOTIN
Grégory LECLER

Pour L'organisation

Ci-dessous : note concernant les frais de déplacement

NOTE CONCERNANT LES FRAIS DE DEPLACEMENT DES INTERVENANTS EN GESTION INFORMATIQUE

Les frais kilométriques des intervenants sont à la charge de l'organisateur suivant le barème suivant :

Les frais de déplacement du salarié responsable du service Hors Stade de la LHDF seront remboursés sur la base de 0,25€ TTC du km du lieu de résidence du salarié au lieu de la manifestation.

Tous les frais de déplacement du salarié, jour de la course et présences éventuelles pour réunion de préparation, gestion informatique des pré inscriptions suivant la demande de l'organisateur et conformément au devis signé par les deux parties seront remboursés sur cette base.

Concernant les frais d'un autre technicien, ils seront remboursés sur la base de 0,30€ TTC du km du lieu de résidence de la personne au lieu de la manifestation.

Tous les frais de déplacement de l'intervenant, jour de la course et présences éventuelles pour réunion de préparation, gestion informatique des pré inscriptions suivant la demande de l'organisateur et conformément au devis signé par les deux parties seront remboursés sur cette base.